

Commission permanente

Réunion du 31 mai 2021

N° : 8610

2A3-06

Objet de la délibération :

**RD 112 - PROJET D AMENAGEMENT A BREN - BILAN DE LA
CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC**

Rapporteur : M. André GILLES

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2017,
Vu l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu la délibération du CD26 n° 8367 du 1er février 2021 fixant les modalités de la concertation.
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental indiquant que :

Compte-tenu de l'arrivée prochaine du demi-échangeur A7 de Saint-Barthélémy-de-Vals et d'après les modélisations de trafic réalisées par Vinci Autoroutes, concessionnaire de l'A7, le trafic de la RD 112 va globalement doubler sur la section située entre le futur demi-échangeur et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Au niveau du village de Bren, le trafic devrait passer d'environ 3 000 véhicules par jour actuellement à environ 6 000 véhicules par jour dont 10 % de poids-lourds en 2025, année prévue pour la mise en service du demi-échangeur.

Ce doublement du trafic va entraîner des perturbations importantes dans la traverse de la RD 112 à Bren, traverse déjà contrainte.

Il convient donc d'étudier des solutions d'aménagement de la RD 112 autour de la traverse actuelle de Bren.

Le projet d'aménagement aura pour objectifs :

- de conserver la fluidité nécessaire pour l'écoulement du trafic de transit de la RD 112 au niveau de Bren,
- de faciliter et sécuriser la traverse de la RD 112 à Bren,
- de minimiser les impacts notamment humains, économiques, agricoles, environnementaux et paysagers.

A ce titre, le Département de la Drôme a lancé une concertation préalable du public conformément aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Cette étape de concertation permet de recueillir les attentes et les observations de la population de manière à pouvoir les prendre en compte dans la poursuite des études.

La concertation publique, relative au projet d'aménagement de la RD 112 à Bren, s'est déroulée sur la période du mercredi 3 mars 2021 au vendredi 19 mars 2021.

A l'issue de celle-ci, le bilan, ci-joint a été établi par les services du Département.

On peut estimer à environ 500 le nombre de participants actifs à cette concertation. Parmi eux, il y a eu 183 contributeurs qui ont donné 285 contributions, contenant 592 avis.

Le bilan présente le déroulement de la concertation et analyse l'ensemble des avis émis par le public. Ce bilan contient également les réponses apportées aux avis par le Département de la Drôme, maître d'ouvrage.

Ce bilan de concertation doit être établi et publié dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation. Il

sera rendu public sur le site internet du Département de la Drôme : www.drome.fr

La Commission permanente après en avoir délibéré ; DÉCIDE :

- de valider le bilan de la concertation préalable du public ci-joint.

Pas d'observation ? ADOPTÉ en conséquence des votes ainsi exprimés.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON

VOTE	Quorum	✓	
<u>Votants</u>			Étaient présents l'ensemble des membres à l'exception de :
Pour	35		Mme AUTAJON (Rep. Mme BRUNEL MAILLET)
Contre	0		Mme ROCHAS (Rep. M. COMBES)
Abstention	0		
Non-participation	3		
Unanimité		✓	